

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF N° 29 - 2007
du 28 Décembre 2007

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE aura lieu le mercredi **15 octobre 2008**.

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE
Siège social	: Centre Nawrez, Bloc B, Appart 1-2, 1053 -Les Berges du Lac Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 DT répartis en 1 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 28/12/2007
Promoteur	: MAXULA BOURSE et la BNA
Gestionnaire	: MAXULA BOURSE
Dépositaire	: BNA
Distributeurs	: MAXULA BOURSE et la BNA

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit de sortie).

Pour plus d'informations sur FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 14 août 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.